



**BUREAU FEDERAL DU 26 MAI 2005  
à la FFR**

**Présents :** MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Jean DUNYACH, Jo MASO, Guy MOLVEAU, Christian DULLIN, Daniel FALQUE, Michel PALMIE, Jean Louis BARTHES, Jean Luc DRUAIS.

**Excusés :** Madame Lydie BONNET, M. Daniel ARNAUD.

**Assistent :** MM. Jean Claude SKRELA, Paul DE KEERLE, Gervan KERVADEC, Olivier KERAUDREN, Guy MORAUX.

\*   \*   \*  
\*   \*  
\*   \*

La séance est ouverte par le Président LAPASSET à 15 heures.

**I – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :**

**1 - RESULTATS DES CLUBS FRANÇAIS EN COUPE D'EUROPE :**

Le Bureau Fédéral adresse ses félicitations au Stade TOULOUSAIN et au FC AUCH, vainqueurs respectifs de la H CUP et du Bouclier Européen. C'est un résultat qui renforce la position du rugby français au plan international.

**2 – INAUGURATION DU COMITE DE BOURGOGNE :**

Le Président indique qu'il a inauguré au nom de la FFR le Comité de Bourgogne de Rugby. Il souligne le travail remarquable effectué par Jean Pierre MARQUE. La localisation de ce Comité et sa conception sont extraordinaires. La cérémonie s'est déroulée en présence de toutes les personnalités locales et d'importantes personnalités nationales. A cette occasion, un entretien avec les clubs a permis au Président de présenter grandes orientations de la politique fédérale (Coupe du Monde, Assurances...). La seule question posée par les clubs a porté sur le devenir de la 3<sup>ème</sup> division Fédérale. Le Président a pu informer les clubs qu'il est indispensable de repenser ce dispositif afin d'avoir une organisation harmonieuse et structurée, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui où la base, constituée par les clubs territoriaux est parfois inférieure au nombre de clubs fédéraux.

### **3 – SECTION FEDERALE COSMOS DU RUGBY :**

Le Président informe le Bureau que la section fédérale du COSMOS est officiellement mise en place à compter de ce jour. La présidence de cette dernière est assurée par le Président de la Fédération. La FFR est également membre du Bureau du COSMOS.

Il indique en outre que lors de cette réunion a pu être abordée la question de la formation professionnelle qui, dès le 28 août 2007, entre dans le droit commun de manière complète. Un nouveau système de référence de diplômes doit être mis en place, et il est indispensable d'être présent sur ce dossier afin de veiller à ce que les systèmes applicables dans notre discipline soient parfaitement adaptés et que la Fédération puisse y tenir un rôle majeur.

Le Président demande aux Comités qui ne sont pas membres à ce jour du COSMOS de régulariser leur situation afin d'assurer la représentativité de la section fédérale.

### **4 - SEVEN DE PARIS :**

G. PIERA indique que suite aux difficultés rencontrées avec EDF, un dossier a été remis à ses responsables afin d'indiquer, dans un esprit constructif, les bases de réflexion sur lesquelles nous serions favorables à poursuivre les discussions avec EDF.

Etant donnée, l'urgence, des démarches ont été engagées auprès d'autres partenaires et la GMF a accepté d'être le partenaire titre pour un montant de 500 000 € pour l'édition 2005. René HOURQUET souhaite que dans l'hypothèse où des frais seraient générés par la signature de ce partenariat, ils seraient affectés en dépenses dans le cadre du Sevens.

Jean Louis BARTHES indique que compte tenu de cet apport nouveau, le budget a été réajusté. Il s'établit à environ 1.3 M€ en dépenses, pour 1 M€ en recettes. Le budget reste à préciser cependant en fonction des recettes nouvelles à venir éventuellement.

S'agissant des recettes : Les recettes billetteries sont estimées à 90 K€. Certains montants de partenariat restent à préciser mais le total prévisionnel des recettes de partenariats sont à ce jour de 1 M€.

G. PIERA indique qu'au total, les échanges de marchandises se situent à 200 000 Euros (RATP, NEPTUNE, SPORT +...).

La manifestation fera l'objet d'une diffusion en direct pendant 12 heures sur SPORT+.

Le Président indique que le travail réalisé pour le Seven doit permettre de définir et mettre en place des produits nouveaux afin d'assurer la promotion des opérations et événements que la FFR engage dans le cadre de ses missions.

Robert ANTONIN, pressenti pour assurer la direction sportive du tournoi les 10 et 11 juin, ne pourra être en France car il entraîne à ces dates, la Roumanie. En accord avec JC SKRELA et le Président LAPASSET, ces fonctions seront assurées par C. MOMBET.

Alain DOUCET indique que le Comité Directeur, convoqué par ailleurs, assistera aux deux jours de compétitions.

Les joueurs du XV de France qui partiront en tournée assisteront au Tournoi et à la Finale.

### **5 – COUPE DU MONDE 2007 :**

Après discussion et afin de clarifier définitivement l'intervention du GIP dans l'organisation de la Coupe du Monde, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité, après validation par le Cabinet VIVIEN,

- de proposer à l'IRB que la FFR accorde au GIP un mandat, strictement encadré, pour organiser la Coupe du Monde 2007 au nom et pour le compte de la FFR, cela conformément au HUA.
- D'accorder à Claude ATCHER la qualité «d'Administrateur du Tournoi» telle que prévue au HUA, dans les limites et conditions prévues par la lettre de mission qui lui sera adressée par le

Président LAPASSET. Il est précisé que la lettre de mission indiquera que l'intéressé ne peut dans le cadre de ses fonctions, engager, ni la FFR, ni le GIP, sans l'accord préalable de leurs instances dirigeantes respectives.

Jacques LAURANS confirme qu'une telle décision et notamment la désignation d'un Administrateur du Tournoi permettra de régulariser la situation.

Les incidences fiscales et comptables pour la FFR du mandat accordé au GIP devront faire l'objet d'une étude complémentaire pour être précisées.

## **II – AFFAIRES FINANCIERES :**

### **1 – BUDGET PREVISIONNEL 2005/2006 :**

René HOURQUET présente le projet de budget prévisionnel dont les chiffres ont été modifiés suite aux différentes discussions intervenues avec les responsables budgétaires, notamment lors du dernier Bureau Fédéral.

René HOURQUET souligne que ce document a pu être exécuté grâce à d'importants efforts réalisés par les élus responsables des différents secteurs ainsi qu'à l'aide technique apportée par G. KERVADEC et P. DE KEERLE qu'il remercie.

S'agissant des caractéristiques budgétaires de la FFR sur la période allant de la saison 2003/2004 à 2007/2008, R. HOURQUET fait part des observations suivantes :

- Le budget moyen sur la période de quatre ans est en augmentation.
- Il convient de noter également la faible marge de manœuvre sur une période de quatre ans. Le résultat sur la période est inférieur à 1/300<sup>ème</sup> des recettes.
- Certains résultats sont d'une extrême volatilité (Marketing, Rencontres Internationales, Subventions IRB).
- Certains postes présentent des variations conséquentes d'un exercice sur l'autre (XV de France, Convention FFR/LNR, Tournées...), des écarts difficiles à gérer.

Les budgets ont été préparés à partir des éléments connus à ce jour concernant le calendrier international (tournées, tournoi...).

Le Budget présenté pour 2005/2006 comporte des recettes pour un montant de 72 821 K€, pour un total de dépenses de 70 707 K€. Le Résultat net prévisionnel (après IS) s'établit à 1 409 K€.

Ces résultats sont présentés hors combinaison hors fonctionnement du GIP.

René HOURQUET insiste sur la marge de manœuvre réduite que laisse le résultat envisagé sur l'ensemble de la période. Une telle situation conduit à s'imposer une importante rigueur de gestion afin d'éviter toutes dérives.

Après présentation par le Trésorier Général des différents secteurs budgétaires, des évolutions et réajustements apportés, le Budget Prévisionnel est adopté à l'unanimité par le Bureau Fédéral. Il sera présenté au Comité Directeur du 27 mai 2005 puis, après approbation par ce dernier, joint à la convocation à l'Assemblée Générale de la FFR du 25 juin 2005.

Sur proposition du Trésorier Général, le Budget d'investissement proposé par le Trésorier Général est adopté à l'unanimité. Le montant de celui-ci est de l'ordre de 1 257 K€.

### **2 - REGLEMENT FINANCIER :**

René HOURQUET indique que le règlement financier, adopté par le Comité Directeur de la FFR dans sa séance du 15 avril 2005, a fait l'objet de modifications complémentaires. Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité les modifications apportées au règlement financier pour la saison 2005/2006.

### **3 - SUBVENTIONS :**

- **SC GRISOLLES :** 765,00 Euros
- **RC LE MOL :** 765,00 Euros,
- **ANTIBES SOFIA ANTIPOLIS** 765,00 Euros,
- **Section du Lycée agricole de St Germain en Laye** 765,00 Euros.

### **4 – CONVENTION FFR/PROVALE :**

Le Bureau Fédéral autorise à l'unanimité, le Président de la FFR à signer la convention négociée entre la FFR et PROVALE.

S'agissant de la demande d'une nouvelle aide de 12 000 Euros adressée à la FFR par l'AGENCE XV, le Bureau Fédéral décide de ne pas donner suite à cette demande sachant que la FFR a déjà signé une convention fixant l'aide apportée à l'AGENCE XV.

### **5 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL :**

Le Bureau Fédéral décide d'approuver la convention de mise à disposition de personnels qui lui est présentée par le GIP. A la demande de G. MORAUX, il est indiqué que celle-ci a d'ores et déjà fait l'objet d'une approbation par le CA du GIP.

### **6 – CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UN TEST EN PROVINCE :**

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral qu'un tel document est en cours d'élaboration. Il demande aux personnes concernées de lui faire part de leurs observations éventuelles.

### **7 – PRIX DES PLACES DES TESTS :**

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral approuve le projet de tarification de la billetterie présenté pour l'ensemble des rencontres devant se dérouler durant le mois de novembre.

### **8 – C.R.T. :**

René HOURQUET rappelle que 52 postes ont été ouverts dans un premier temps. 5 ne sont pas validés à ce jour. 47 voire 48 sont à ce jour validés. Un certain nombre de demandes complémentaires sont d'ores et déjà déposées auprès de la FFR (Bretagne, Pays de la Loire, Franche Comté, et Alpes). Depuis deux autres demandes supplémentaires ont été déposées à la FFR (Poitou Charentes et Ile de France).

Le Bureau Fédéral approuve la création de 10 postes supplémentaires.

### **9 – COMPETITIONS A 7 :**

Le Bureau Fédéral décide de ne pas donner suite dans l'attente d'une décision favorable des clubs professionnels concernant la mise en place des timbres des membres non actifs, la prise en charge formelle des frais de déplacements des participants à la compétition de rugby à 7 organisée par la FFR. Cependant, le Bureau Fédéral approuve l'examen de la mise en place d'une aide spécifique, forfaitaire et particulière au bénéfice des clubs participant aux tournois CRABOS et REICHEL à 7, pour cette fin de saison.

## **III – AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

### **1 - ORGANISATION DES SECTEURS :**

Alain DOUCET indique qu'il existe, en fonction des différents domaines d'activités, plusieurs secteurs définis de manière différente. Cette situation pose un problème d'organisation générale et de mise en œuvre d'une politique cohérente sur un secteur donné.

Aussi, sur proposition d'Alain DOUCET et en concertation avec la DTN, le bureau fédéral décide à l'unanimité que les secteurs territoriaux seront définis de manière uniforme dans tous les domaines. Ces secteurs sont définis tels que présentés sur le document ci-joint.

Cependant, il est également décidé que des aménagements pourront être apportés ponctuellement par la FFR afin de prendre en compte des situations particulières nécessitant un aménagement exceptionnel.

### **2 – REGLEMENT DISCIPLINAIRE :**

Afin de se mettre en parfaite conformité avec le décret fixant le règlement disciplinaire type, le Bureau Fédéral approuve la modification de l'organisation du traitement des dossiers disciplinaires qui seront directement traités en appel par la Commission d'Appel Fédérale.

Le Bureau Fédéral approuve également l'ensemble des autres modifications apportées au règlement disciplinaire de la FFR.

Le règlement disciplinaire sera, comme il se doit, soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

### **3 – DISCIPLINE :**

La FFR a constaté dernièrement que plusieurs agressions ou bousculades sont intervenues à l'encontre d'arbitres ou d'officiels. De tels faits sont inadmissibles et doivent faire l'objet de sanctions exemplaires dès lors qu'ils sont avérés.

Aussi, il est décidé à l'unanimité de saisir systématiquement la Commission de discipline de la FFR de tous les faits de ce type portés à la connaissance de la FFR. La commission prononcera à l'encontre des licenciés coupables et des associations responsables des agissements de leurs membres, les sanctions exemplaires appropriées.

## **IV – AFFAIRES INTERNATIONALES :**

### **1 - CHAMPIONNAT DU MONDE DES -21 ANS :**

Certains clubs, ne souhaitent pas libérer tout ou partie leurs joueurs sélectionnés pour participer à cette compétition. Une lettre a été écrite en ce sens à la FFR par la LNR.

Sur les 26 joueurs présélectionnés, 12 seraient dans cette situation. Jean DUNYACH indique qu'il n'est pas envisageable de partir dans ces conditions. Il estime qu'il y a deux situations particulières à examiner :

- Les clubs demi finalistes,
- Les clubs participants aux barrages pour l'accession ou la descente.

Jean DUNYACH rappelle que la Coupe du Monde des Moins de 21 ans est organisée par l'IRB qui prend en charge le transfert des joueurs. Il est possible de faire partir des joueurs en dehors du dispositif prévu, mais aux frais exclusifs de la FFR.

Le Bureau rappelle, concernant les difficultés particulières invoquées par les clubs, que la FFR n'est pas l'autorité régulatrice de la gestion de l'effectif des clubs professionnels, laquelle a été déléguée à la LNR et a fait l'objet d'accords entre les joueurs et les clubs.

En outre, il est rappelé aux clubs et à la LNR que le Championnat du Monde des moins de 21 ans est prévu depuis deux ans et que les clubs étaient donc parfaitement informés de son déroulement.

Enfin et surtout, il est rappelé qu'il incombe à la FFR de sélectionner et d'organiser la meilleure équipe possible afin de représenter la France sur la scène internationale, conformément à la mission qui lui est dévolue par la Loi et par l'Etat.

Aussi, il est décidé à l'unanimité des membres du Bureau Fédéral que les clubs et joueurs devront répondre aux sélections qui ont été décidées par le Comité de Sélection. A défaut, les dispositions réglementaires prévues à cet effet devront être appliquées.

Une réponse sera adressée à la LNR pour lui rappeler les éléments suivants :

- Information constante par la FFR depuis deux ans,
- Sélection donnée en fonction des calendriers votés et transmis à la LNR depuis longtemps,
- Aucune information préalable transmise à la FFR par la LNR quant aux difficultés susceptibles d'être engendrées,

## **2 - COUPE DU MONDE 2006 :**

S'agissant de la Coupe du Monde 2006, qui aura lieu en France, une lettre sera envoyée à l'IRB afin que la compétition débute après la finale prévue du TOP 14 le 10 juin.

Cette compétition sera vraisemblablement co-organisée entre le Limousin et l'Auvergne. Il est cependant nécessaire qu'un seul soit reconnu comme structure organisatrice, cela même si l'organisation effective interviendra en collaboration avec un comité voisin.

D. FALQUE estime qu'une coorganisation serait une source de difficultés importantes.

Une décision sera prise sur ce dossier au congrès de Marseille.

## **3 - SELECTION DES JOUEURS ARGENTINS ET ITALIENS :**

Jacques LAURANS indique qu'une rencontre Argentine/Italie est prévue pour le 11 juin prochain. Les clubs concernés ont été informés officiellement par la FFR de la sélection d'un ou plusieurs de leurs joueurs par la Fédération d'Argentine.

## **4 - Matches de préparation de la Coupe du Monde 2007 :**

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral de la proposition formulée par la RFU pour les rencontres amicales de préparation à la Coupe du Monde 2007, à savoir :

- Le 11 août 2007 à MARSEILLE
- Le 18 août 2007 à TWICKENHAM.

Le Président LAPASSET indique qu'il conviendra systématiquement d'indiquer sur toute réponse, que celle-ci est donnée sous réserve de l'accord de l'IRB.

## **5 - SITUATION DE LA S.A.R.F.U. :**

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral qu'un administrateur provisoire a été mis en place au sein de la SARFU à la demande du Président du Comité Olympique relayée par le Ministre des Sports. Une Assemblée Générale de la Fédération se déroulera le 17 juin.

## **6 - CALENDRIER INTERNATIONAL 2005/2006 – attribution des rencontres :**

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'attribuer les lieux des rencontres internationales devant se dérouler sur le territoire Français au cours de la saison 2005-2006 selon le tableau ci-joint.

## **V – MARKETING :**

Guy PIERA propose la validation des contrats suivants :

- **DAUNAT** - Contrat concernant le BEACH RUGBY pour une durée de 4 ans – les montants apportés sont de :
  - 300K€ les deux premières années,
  - 375K€ les deux années suivantes.
- **RATP** - Un bus acquis par la RATP et équipé en concertation avec l'encadrement du XV de France sera mis à disposition de l'équipe de France 120 jours par an. Un car de grand tourisme sera mis à disposition des équipes étrangères lors des tournées. En outre, et durant le mois de novembre de chaque saison, la RATP mettra à disposition des espaces publicitaires sur l'ensemble de son réseau pour les matches de la tournée de novembre.
- **SPORTFIVE** - Vente des droits aux TV étrangères pour les rencontres de la tournée d'Automne 2005 et 2006. Minimum garanti pour la FFR de 320 K€uros par an et 80% au-delà de 400 000 €uros.

Guy PIERA indique en outre que des négociations sont en cours en France Télévision concernant les droits TV en France relatifs aux rencontres des matches de tournée d'Automne.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES :**

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que P. O'BRIEN remplace Steve GRIFFITH à l'I.R.B.

René HOURQUET fait confirmer par l'IRB que dans le rugby à 7, il n'y a pas de spécificité du poste de première ligne.

Michel PALMIE informe le bureau fédéral d'une difficulté qu'il a rencontré avec la Fédération Argentine concernant un joueur de l'AS BEZIERS HERAULT qui a joué avec sa sélection alors qu'il était en arrêt de travail.

\* \* \*  
\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance à 18 heures 30.